Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20261008-2026_57-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DEL… DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIP…
Séance du 08 octobre …

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 01 octobre 2026
Nombre de Membres présents : 13	Convocation affichée le : 01 octobre 2026
Nombre de Membres votants : 14	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Sébastien LEFEUVRE, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Virginie ROBIOU

Jean-Pierre BATTAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2026/57	**Choix du bureau d'étude pour la rue de Lesnen et l'impasse des Saules**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la commune d'engager une réflexion sur l'aménagement de la rue de Lesnen et de l'impasse des Saules ;
Considérant la nécessité de réaliser un levé topographique afin de disposer d'un état des lieux précis du site et des éléments nécessaires à la conception des futurs aménagements ;
Considérant également la nécessité de réaliser une étude d'avant-projet (AVP) permettant de définir les différentes possibilités d'aménagement, d'établir les plans correspondants et d'estimer le coût des travaux ;
Considérant que plusieurs bureaux d'études ont été consultés afin de présenter une offre pour la réalisation de ces prestations, en collaboration avec les services techniques de la Communauté de Commune Bretagne Romantique ;
Considérant l'analyse des offres reçues, portant notamment sur les prestations proposées et le montant des honoraires ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De retenir le bureau d'études d'ECR environnement pour la réalisation des levés topographiques et de l'étude d'avant-projet concernant la rue de Lesnen et l'impasse des Saules ;**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20261008-2026_57-DE

- D'approuver le montant de la prestation, fixé à 3 525 € HT, sous réserve de la négociation menée par Monsieur le Maire ;
- De charger Monsieur le Maire de négocier le montant de la prestation avec le bureau d'études ECR Environnement, dans le but d'obtenir une réduction du coût proposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette mission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, le cas échéant, les subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération ;
- De préciser que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

MAIRIE DE SAINT-THUAL
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BATTAIS